

Le conseil de classe au Microlycée 93

Le conseil de classe au ML 93 se tient trois fois par an, sur le mode traditionnel de l'articulation de l'année en trois trimestres. Il se tient *a priori* en présence du chef d'établissement, et sous sa direction – il-elle remplit notamment l'appréciation émanant de la discussion collégiale. Est également présente dans la mesure du possible la psychologue qui assure de manière hebdomadaire une permanence pour les élèves.

Sa préparation, contrairement au lycée traditionnel, est constante et ne se limite pas à une session extraordinaire de réunion d'équipe ; la réunion d'équipe hebdomadaire assure une discussion des élèves dans la durée, avec un suivi minutieux du rapport à la présence, au travail, et de l'adhésion à l'esprit et aux règles de la structure.

Dès lors, en termes d'orientation de l'élève et de décision envisagée pour l'année suivante, ou pour le choix des parcours professionnels dans le post-bac, les discussions sont entretenues tout au long de l'année scolaire, ce qui a le mérite de rendre plus adéquat l'appréhension de l'élève et la discussion de sa situation. C'est ce qui permet aussi assez rapidement de songer aux structures capables de l'accueillir ou aux formations professionnelles disponibles si jamais l'inscription de l'élève ne peut pas être reconduite. La réunion d'équipe est le dispositif qui change le sens du conseil de classe et en est la préparation et le support constant.

Toute situation particulière problématique est discutée collégalement. C'est le référent direct de l'élève qui est le plus à même d'exposer la situation de travail et de vie de l'élève. Sa rencontre hebdomadaire avec son référent lui donne en droit une connaissance plus fine des conditions d'existence concrète de la personne, de ses possibilités et de ses impossibilités. C'est pour cette raison que c'est le référent qui remplit la fiche de suivi, en amont du conseil. L'ensemble des collègues s'exprime librement sur le rapport au travail, à la présence, aux autres, etc. et consulte pendant le conseil la fiche de suivie pré-remplie, afin de s'assurer de l'adéquation de son contenu. Il arrive que par le choix des matières, les jours de présence, etc. des éléments d'appréciation de la qualité de présence et d'investissement de l'élève puissent échapper à la vigilance du référent. On s'assure ainsi collégalement de la justesse de l'appréciation globale.

L'organisation concrète du conseil, et la logistique administrative concrète implique pour chaque enseignant de renseigner le bulletin traditionnel, mais aussi cette fiche de suivi. En principe, ne figurent pas sur le bulletin des appréciations ou remarques qui pourraient entraver la validation du dossier pour les études supérieures dans le cadre de la sélection post-bac sur APB. Il s'agit par ailleurs toujours dans les appréciations de sanctionner des progrès, de signifier l'investissement réalisé même si l'intégralité des devoirs proposés au trimestre n'a pas été réalisée. Il s'agit d'une évaluation positive, liée au travail réel de l'élève, et non de ses manquements par rapport à l'ordre objectif et total d'évaluations possibles prodiguées dans le cours.

À l'occasion, le conseil de classe peut collectivement assumer de fabriquer une « moyenne » quand bien même l'élève n'aurait pas nécessairement rendu de devoirs en bonne et due forme. Il appartiendra à la fiche de suivi d'insister sur la nécessité d'être davantage présent pour faire plus de devoirs. Valoriser la présence et la production effectives du travail ne signifie pas pour autant apprécier de manière clivée, sélective et arrangeante la situation et le travail de l'élève : non seulement la fiche de suivi, même si elle n'est pas présente dans les dossiers, rappelle bien le cahier

des charges personnel, les règles collectives et objectives, et son contenu est remotivé et réactualisé dans la durée. Mais surtout, dans le bulletin même, si la situation de l'élève est telle qu'il ne joue pas le jeu de la structure, n'assume pas sa re-scolarisation choisie, n'est pas présent, ne travaille pas et ne communique pas avec la structure, alors non seulement les appréciations iront dans ce sens et poseront la réalité de l'inscription dans la structure telle qu'elle est, mais surtout, l'appréciation du conseil de classe, sous la tutelle du chef d'établissement, signifiera bien cette désaffection. On arrive à une évaluation intersubjective en deux temps, qui prend au sérieux les résistances absentéistes et les angoisses des microlycéens en les rendant moins disqualifiantes aux yeux des dispositifs post-bac traditionnels, sans pour autant créer de l'injustice par rapport aux autres candidats en arrondissant des profils, et en permettant au jeune de se donner un marge de manœuvre et de progrès visible par rapport et à son organisation psychique, inconsciente, et ses choix de vie, conscients, matière de sa présence et de son investissement.

Ce système permet de redonner confiance aux élèves et de les faire sortir d'une logique de tout ou rien : on se donne des objectifs de trimestre à trimestre, relayés par des enjeux hebdomadaires posés le cas échéant avec le référent (emploi du temps du travail réel à la semaine, travailler en priorité une matière où il y a des lacunes, du passif, etc pour se mettre à jour, organiser ses classeurs, se perfectionner en langues à l'oral, etc.) et vérifiés dans la durée ; en progressant peu à peu, avec des contras tacites ou écrits avec le référent, les coordonnateurs, permet d'apprécier et d'éprouver le progrès, de voir que l'on est capable en s'y mettant, de donner ou de redonner confiance en soi, mais aussi en l'autre.

La réalisation concrète du conseil se fait sans la présence d'élèves délégués. C'est une différence qui nous distingue et du traditionnel, et de beaucoup de structures expérimentales. La raison de cette absence est liée au respect et à la confidentialité du parcours des microlycéens ; pour des raisons liées à l'histoire personnelle et au parcours souvent complexe des élèves, la préservation de l'intimité du cas et de ses problématiques biographiques, psychologiques, médicales spécifiques fait qu'il est impossible d'envisager une quelconque publicité. On ne peut pas décemment évoquer devant d'autres élèves les conditions de vie et les situations souvent complexes, douloureuses, voire traumatiques de certains de nos jeunes. Or ces mêmes éléments sont importants à discuter en équipe pour une bonne intelligence du cas, en se donnant une vue globale de l'élève et de ses conditions de vie et de travail. Même entre collègues, est discuté de l'élève ce qui permet l'évaluation de sa situation et la description de ses progrès, de son niveau, soit de la viabilité de sa candidature à l'examen mais aussi de son investissement dans la structure et de ses progrès depuis son arrivée. Tout ce qui relève du confidentiel produit dans le cadre de la référence reste entre le référent et le référé, sauf le type de contenu que le référent estime pertinent pour la discussion collégiale. Certains cas d'élèves, au moment des orientations, prennent beaucoup de temps par la complexité de la situation familiale ou socio-économique.

Une fois le conseil tenu, la remise des bulletins est organisée la semaine suivante, avec un binôme de professeurs, chaque élève ayant un horaire de passage et ayant la possibilité d'être reçu, s'il en a le désir, en compagnie de ses parents ou adulte accompagnant. Avant tout contact avec la famille ou l'entourage voire encadrement (tel un éducateur par exemple) pour invitation, c'est à l'élève que l'on demande ce qu'il envisage. La complexité de certains liens familiaux doit en effet être bien comprise et prise en compte, même dans des cas où l'élève est problématique. Le bulletin est remis à l'élève, qui le consulte et en vérifie les notes et appréciations, puis s'exprime sur leur

adéquation ou inadéquation, en s'expliquant. Après discussion, l'élève fait un bilan du trimestre et des raisons qui ont amené un tel bulletin. Le bulletin et la fiche de suivi doivent alors être signés et commentés, et un exemplaire est conservé par l'élève ; des échéances éventuelles ou des points de travail spécifiques sont alors envisagés, le bulletin, devenant en droit le moteur du travail et du cahier des charges pour le trimestre suivant.

Sont actuellement en projet la discussion d'une présence d'élèves délégués, non dans le moment du conseil, mais dans le cadre plus général de la concertation hebdomadaire. Il est en effet important de pouvoir libérer la parole de tous et de la faire entendre au moment de discussions d'équipe importantes. C'est que dans l'espace régulier ou normal de la semaine et du cours, certains sont habitués à prendre la parole pour participer, mais aussi pour faire part de difficultés de compréhension, de méthode, etc. Parfois, des problèmes de représentation, de rapport à l'autre, de phobie scolaire, de souci d'ordre affectif, etc. avec un professeur sont aussi en jeu et il est important, fondés ou non, que ces problèmes ou interrogations rencontrés par les élèves puissent trouver un espace d'expression et de prise en compte. Ces temps de réunion totale ont aussi un intérêt particulier pour l'équipe, pour rendre compte des problèmes de travail généraux de la classe, de rappel des échéances et de leur importance, de rappel éventuel des règles et de l'esprit de la structure, etc. A cet effet, on envisage de recevoir tout ou partie des élèves, deux ou trois fois par trimestre, pour rendre encore plus dynamique et plus efficace les liens entre l'équipe et les élèves.